

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

C'est assez : Cris et SNAP Québec exigent un moratoire sur l'exploitation forestière dans l'habitat du caribou forestier

Nemaska, le 30 avril 2009 - Le Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) et la SNAP Québec demandent conjointement la cessation immédiate des activités de l'industrie forestière dans l'habitat du caribou forestier, jusqu'à ce que leurs préoccupations communes puissent être entendues par Québec. L'appel au moratoire survient suite à la parution, la semaine dernière, du plan de rétablissement du caribou forestier – document publié par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) après trois ans d'attente. Ce plan propose des actions pour rétablir l'espèce, avec l'objectif de « maintenir l'occupation de l'aire de répartition actuelle du caribou forestier ». Pourtant, le MRNF s'apprête à permettre les coupes forestières et la construction d'imposants chemins dans les dernières forêts vierges du territoire cri – un secteur important pour le caribou forestier et qui devrait être protégé.

Écosystèmes exceptionnels

Le territoire ciblé par le moratoire, dans la région de la rivière Broadback et du lac Evans (voir carte ci-jointe), est un secteur de forêt boréale vierge jusqu'ici intouché par l'activité industrielle. Selon Patrick Nadeau, coordonnateur foresterie à la SNAP Québec : « *Les études montrent que les grands massifs forestiers intacts sont essentiels pour le caribou forestier, et que ce secteur compte parmi les plus prometteurs pour la protection de l'espèce au Québec. Nous menons d'ailleurs une campagne pour voir ce territoire compris dans une «ceinture caribou» formée de grandes aires protégées interconnectées.* »

Développement irresponsable

Bill Namagoose, directeur général du Grand conseil des Cris, ajoute : « *Québec continue d'encourager les coupes forestières avant de s'occuper de ses obligations légales envers les espèces vulnérables. Dans les dernières semaines, les autorités fédérales et provinciales ont réaffirmé que l'habitat du caribou forestier devait être protégé – recommandations qui ont été écartées afin d'accélérer la construction de chemins forestiers, car ces ouvrages bénéficient actuellement d'un programme de subvention qui couvre 90% des coûts de construction. Étant donné la crise qui sévit dans l'industrie forestière, entraînant une baisse de la production et des ventes, il est insensé d'accélérer la construction des chemins à l'encontre des recommandations de protection de l'habitat du caribou forestier.* »

Vers une solution

Un moratoire sur le développement forestier devra être maintenu dans le secteur ciblé jusqu'à ce que le gouvernement puisse démontrer que des mesures adéquates ont été mises en place pour assurer la protection à long terme du caribou forestier sur le territoire cri. Québec doit

également considérer les forêts intactes de l'Eeyou Istchee comme une priorité envers l'atteinte de son objectif de protéger 50% du nord de la province.

Le Grand conseil des Cris et la SNAP Québec croient qu'une foresterie durable est nécessaire et réalisable sur ce territoire. Toutefois, tous supporteront un moratoire ciblé des activités forestières tant qu'ils n'auront pas l'assurance que les dernières forêts de l'Eeyou Istchee ne seront pas développées de façon irresponsable.

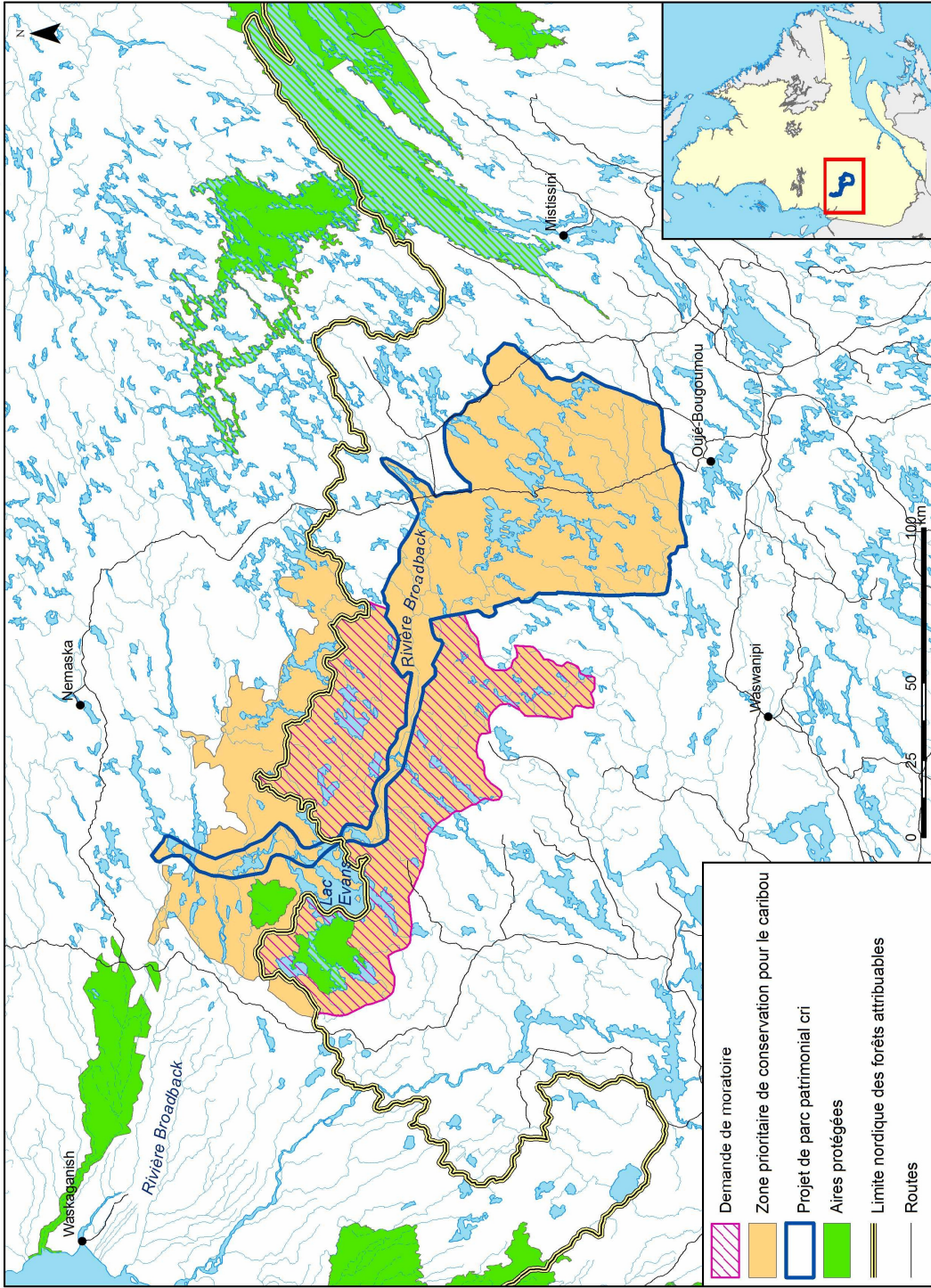
– 30 –

Pour plus d'information:

Romeo Saganash, directeur des relations Cris-Québec, GCC(EI)
(418) 564-1598

Sophie Paradis, directrice aux communications, SNAP Québec
(514) 278-7627 x 221

Territoires ciblés pour un moratoire sur les activités forestières au Eeyou Istchee



29 avril 2009